



## La pose des gîtes artificiels



*Voici quelques conseils pour que votre gîte puisse accueillir mes cousines dans les meilleures conditions possibles !*

- Le gîte artificiel doit être suspendu à 3 mètres de hauteur minimum. L'idéal étant 5 à 6m.
- Aucune lumière vive ne doit éclairer le gîte (lampadaire, spot...).
- Le gîte doit être posé à plus de 6m de tout arbre, câbles électriques ou tout autre obstacle au vol.
- Il doit être exposé de façon à être au soleil six heures par jour minimum.
- Il est préférable d'installer le gîte non loin d'un point d'eau, la majorité des colonies de reproduction s'installent dans un rayon de 400m d'une ressource en eau,
- Les gîtes doivent être préférentiellement posés sur des bâtiments en bois ou béton, à défaut en haut d'un poteau. Les gîtes installés sur les arbres et sur les surfaces métalliques sont bien moins utilisés. S'il est posé sur un arbre, il faut faire attention à ce qu'un espace d'envol soit suffisant grand devant le gîte (6 à 10m).
- Lors du montage sur poteau, il peut être collés dos à dos deux gîtes espacés de 25 mm et couverts d'un même toit en tôle. Les dos des gîtes étant munis d'un treillis plastique. Ainsi cet espace entre les deux gîtes offre une chambre de repos en supplémentaire.
- Pour les gîtes de grande capacité, plus lourds, il est préférable de les monter entre deux poteaux.
- Pour protéger les gîtes installés sur poteau des éventuels prédateurs (rats), des cônes de protection en métal doivent être disposés à la base du ou des poteaux.
- Les gîtes de grande capacité doivent être posés sur des secteurs aux habitats diversifiés (mosaïque d'habitats naturels, agricoles).
- Avant que le gîte soit habité par des chauves-souris, ce dernier peut être utilisé par des hyménoptères. Ces nids de guêpes doivent être enlevés dès leur apparition pour laisser le gîte accueillant pour les chauves-souris.
- Dans les secteurs peu abrités et sujets à des risques cycloniques, un haubanage du ou des poteaux est nécessaire.
- Si le gîte est installé pour compenser une exclusion de colonie, ce dernier doit être installé au minimum 4 semaines avant l'exclusion.

Le Guano tombant directement au sol en pleine lumière n'est ainsi pas soumis à l'apparition d'*Histoplasma capsulatum*. Son accumulation au pied du gîte peut être évitée en le collectant régulièrement à des fins d'engrais.



